

## COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

### ARRETE N° 2025/27

**Objet** : Les accès au terrain de foot et du City Stade sont privatisés le jeudi 8 mai 2025 par l'association sportive La Drenne- VLS

Le Maire de la Commune de Villeneuve les Sablons,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1987 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'interdiction ministérielle, livre I, 8<sup>ème</sup> partie, sur la signalisation temporaire prise en vertu de son article 1<sup>er</sup> et approuvé par arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juillet 1974,

Vu la demande en date du 05 mai 2025, de Madame HELIERE Céline, Présidente de l'association AS La Drenne-VLS,

Considérant l'évènement sportif caritatif organisé sur le terrain de foot et le city stade, il y a lieu d'en interdire les accès, le 08 mai 2025 de 10h00 à 17h00,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jeudi 08 mai 2025 de 10 heures à 17 heures, le terrain de foot et le city stade sont réservés et occupés par l'association sportive AS la Drenne-VLS.

Les accès au terrain de foot communal et au city stade, sont interdits, pour toutes autres manifestations et/ou rencontres sportives, que celles organisées par l'association.

**Article 2** : **Aucun public** n'est autorisé à utiliser le city stade pendant ses horaires durant ce même jour.

**Article 3** : La signalisation réglementaire et la sécurité de l'évènement sportif seront assurées par L'Association AS La Drenne-VLS.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Brigade de Gendarmerie de MERU
- Police Pluri-communale
- Madame HELIERE Céline, présidente de l'Association AS La Drenne-VLS

A Villeneuve les Sablons, le 06 mai 2025

Le Maire,

Christian NEVEU

*Acte rendu exécutoire*

*Le 06/05/2025*

*Publication et notification*

*Le 06/05/2025*

